



Pour la modernisation des collectivités du département de la Manche

Sommaire

L'administration électronique, pourquoi ?	3
Qui est concerné ?	3
Le certificat électronique, clé d'entrée au processus de dématérialisation	4
Un premier certificat offert !	4
Un certificat, pour quels usages ?	4
.....	5
Sensibiliser les collectivités : élus et agents	5
Partage d'expérience et réflexion	6

L'aménagement numérique du territoire résulte d'une volonté politique partagée entre le Conseil général de la Manche et les communautés de communes du département. Cette association dont la finalité fut la création du syndicat mixte Manche Numérique constitue une première en France.

Dès 2004, couvrir la totalité du territoire en haut débit dans les meilleures conditions concurrentielles constituait une priorité pour Manche Numérique. Conjointement, le développement des usages du numérique complète l'approche globale d'aménagement numérique du territoire. La qualité du travail réalisé par Manche Numérique sur le plan des infrastructures de télécommunications est aujourd'hui reconnue au niveau local et national. Ce réseau constitue une réelle opportunité pour le développement des usages du numérique pour les citoyens, les collectivités et les entreprises du département.

Ainsi, le syndicat mixte accompagne les collectivités (mairies et communautés de communes) dans des démarches innovantes pour favoriser l'administration électronique : assistance pour la création de sites internet, dématérialisation des marchés publics, dématérialisation du contrôle de légalité mais également accueil de sites de visio-relais de service public ou de point public internet.

L'administration électronique, pourquoi ?

Proposer des services publics de qualité n'est pas une gageure. Le numérique permet d'apporter des réponses claires et évidentes à l'ensemble des problématiques que rencontrent les collectivités dans leur quotidien.

La dématérialisation de certaines procédures, c'est-à-dire la mise en œuvre de moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier, permet d'assurer une continuité de service, de réduire les coûts liés aux envois papier et d'accélérer les procédures d'échanges entre les acteurs concernés.

L'implication des structures publiques dans les différents projets liés à l'administration électronique doit permettre un changement des pratiques afin de simplifier les démarches administratives des citoyens de la Manche. La modernisation des collectivités bénéficiera aux agents mais également à l'ensemble des citoyens.

Plusieurs actions sont menées par Manche Numérique afin de favoriser l'appropriation de nouveaux processus de travail au sein des collectivités territoriales.

Qui est concerné ?

Toutes les collectivités sont concernées par l'administration électronique, quels que soit leur taille et leur niveau d'implication dans les Technologies de l'Information et de Télécommunication.

De nombreuses collectivités, notamment celles de petite taille, connaissent une problématique importante liée au temps d'ouverture de leur structure. Comment une mairie ouverte uniquement 1 à 2 demi-journées par semaine peut-elle accomplir l'ensemble des tâches administratives qui lui incombent et répondre à toutes les requêtes de ses concitoyens ?

Le numérique apporte des solutions permettant de rendre les administrations plus efficaces en apportant une simplification de la gestion de certaines activités. Les citoyens peuvent ainsi bénéficier de réponses rapides de la part de leur administration.

Le certificat électronique, clé d'entrée au processus de dématérialisation

Dans la sphère numérique, le certificat électronique correspond à une carte nationale d'identité. Il contient des informations personnelles telles que le nom, le prénom, la fonction, le courriel du porteur. Il est également rattaché à une entité, publique ou privée.

Ce certificat électronique a pour objectif de développer la confiance en l'administration électronique qui utilise différentes démarches de dématérialisation. Elle consiste à mettre en œuvre des moyens électroniques pour effectuer des opérations de traitement, d'échange et de stockage d'informations sans support papier. La confiance est l'un des piliers pour la construction d'un cadre sécurisé en matière d'échanges électroniques.

Un premier certificat offert !

Aujourd'hui, Manche Numérique est en capacité de délivrer des certificats électroniques, assurant la transmission sécurisée de tout document transmis par internet.

Cinq agents de Manche Numérique sont depuis le 3 septembre 2009 habilités remettre en main propre les certificats. Dans une volonté de donner de l'impulsion aux projets de dématérialisation, Manche Numérique a décidé d'offrir un certificat électronique et son support (clé USB cryptographique) aux collectivités membres du service AIG (Assistance à l'informatique de gestion). L'acquisition d'un premier certificat doit permettre d'introduire les collectivités dans une démarche d'administration électronique forte.



Un certificat, pour quels usages ?

L'usage du certificat sera de plus en plus important dans les années à venir. Du simple envoi de mail à la dématérialisation des marchés publics, le certificat électronique a une réelle utilité pour assurer la sécurisation des échanges électroniques et de la transmission des documents.

Du côté des collectivités, il permettra de mettre en œuvre en toute confiance la dématérialisation du contrôle de légalité « Actes », la dématérialisation de la comptabilité publique, la dématérialisation des procédures de marchés publics, la signature électronique via la gestion d'un parapheur et la dématérialisation des convocations des élus.

Rappelons que l'usage du certificat est adapté au monde des entreprises notamment pour la dématérialisation des procédures de marchés publics, TéléTv@, Télécarte grise, les déclarations sociales.

Le certificat électronique permet d'assurer des échanges en toute confiance.

Pour plus de rapidité et d'efficacité

A titre d'exemple, quand il faudra de 8 à 10 jours pour envoyer et recevoir le contrôle de légalité de la collectivité par voie postale entre la collectivité émettrice et la Préfecture, cette même procédure ne nécessitera que 15 minutes par voie électronique grâce à la dématérialisation du contrôle de légalité via ACTES



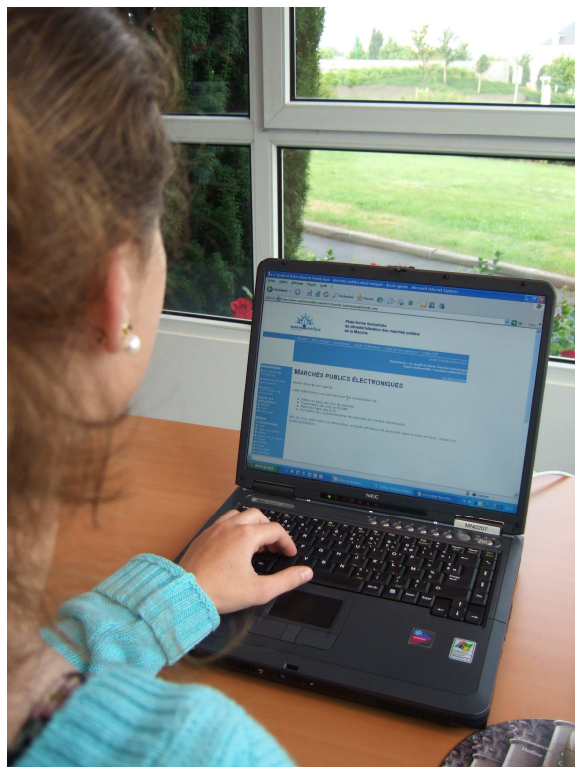
Le taux de télétransmission du contrôle de légalité dans les collectivités du département de la Manche est supérieur à la moyenne nationale.

- 7,43% au niveau national
- 11% dans la Manche

Cette avance du département témoigne d'une forte volonté de Manche Numérique à impliquer l'ensemble des collectivités manchoises dans l'administration électronique.

Sensibiliser les collectivités : élus et agents

Des actions de sensibilisation sur des sujets liés à la dématérialisation sont menées est à travers de rencontres de proximité, intitulées « les rencontres numériques ». Ces événements constituent un rendez-vous annuel d'échanges. Les rencontres de novembre 2008 laissent une large place au projet Actes, au certificat, à la signature et à l'archivage électronique des données. De nouvelles « rencontres numériques » sont prévues pour tous les agents et élus des collectivités manchoises.



Partage d'expérience et réflexion

Manche Numérique a constitué un groupe de travail sur la thématique de l'administration électronique. A travers ce groupe, des collectivités peuvent ainsi partager leurs expériences et leurs idées pour stimuler les projets sur le département.

Pour exemple cette année, le groupe de travail s'est réuni deux fois pour aborder différents points tels que :

- Le projet Actes (Aide au Contrôle de légalité Dématérialisé) avec le service de la Préfecture de Saint-Lô, partenaire actif de ce projet ;
- L'engagement et l'opportunité pour les collectivités afin que Manche Numérique devienne autorité d'enregistrement déléguée ;
- Mener une réflexion autour des services dématérialisés qui pourraient être mutualisés à l'ensemble des entités territoriales manchoises (parapheur électronique, archivage électronique,...) ;
- Etudier les services pouvant être intégrés dans les sites internet des collectivités (co-voiturage, téléservice liés aux événements de vie,...) ;

Enfin les grandes lignes directrices de Manche Numérique à échéance 2011 sont :

- La mise à disposition des collectivités d'une plateforme de 5 services dématérialisés ;
- La mise à disposition d'un ensemble de services aux citoyens à intégrer sur les sites internet ;
- L'intégralité des intercommunalités doté d'un site internet. Aujourd'hui 50% des communautés de communes ont un site;
- Une montée en compétence des personnels et élus dans l'usage de la signature et des certificats électroniques

Tous ces projets font l'objet de programmes d'actions spécifiques.